

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 005-1968/17/BM

**■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération PIDAF des Etangs Dispositif DFCI 8.3.1 du Programme de Développement Rural de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
MET 17/3585/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre de la protection des forêts contre l'incendie, la Métropole Aix-Marseille Provence réalise des travaux de débroussaillage et d'abattage d'arbres dans les zones naturelles à risques.

Ces travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ont été recensés dans un document nommé Plan InterCommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier des Etangs (PIDAF des Étangs).

Ce document a été validé par les services de l'État, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et visent à diminuer les risques de départ de feux.

Pour le programme 2017, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a approuvée sur la commune de Port-de-Bouc de réaliser l'opération Éclaircie sylvicole à caractère DFCI - Mas de l'Hôpital - 20 ha.

**Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Juin 2017**

Cette opération a pour objectif de créer un verrou DFCI entre le Mas de l'Hôpital et la forêt Départementale et Domaniale de Castillon et la zone urbaine de Port de Bouc.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de L'État et l'UE, de la Région PACA, le Conseil Départemental susceptibles d'apporter leurs contributions financières, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 41 660 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Etat - Union européenne	40 %	16 664 euros
Conseil Départemental 13	20 %	8 332 euros
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 %	8 332 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	8 332 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Territoire du Pays de Martigues n°2017-018 du 23 mars 2017 approuvant le programme 2017 de travaux forestiers DFCI sur la Commune de Port-de-Bouc ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 11 mai 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : "PIDAF des Etangs Dispositif DFCI 8.3.1 du Programme de Développement Rural de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Délibère :

Article 1:

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Juin 2017

Article 2:

La recette correspondante est constatée au Budget primitif 2017 et suivants de la Métropole, section d'investissement - Opération 4581166011

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA